

la Flagellation, sur laquelle il nous a été permis de coller nos lèvres frémissantes ! ce Sang Divin dont on distingue encore trois taches visibles sur l'escalier du *Sancta Sanctorum*, qu'un jour nous montâmes à genoux avec les autres pèlerins ! ce Sang qui a jailli ici, sur ce plateau du Calvaire, sous les barbares coups de marteau, au Lieu du Crucifiement, et qui a laissé des traces visibles dans l'intérieur de votre Sépulchre, ce Sépulchre glorieux sur lequel nous avons demandé hier une bénédiction pour ces lignes écrites par pur amour pour Vous, ô notre adorable Maître !

Quoi, une seule *communio*n dans toute une année ! Cela s'appellerait aimer Notre Seigneur Jésus-Christ ? Cet homme-là, nous devrions le donner comme modèle, le laissant dans la dangereuse persuasion qu'en continuant ainsi il a de larges chances de salut ! Et quel sens donner alors à ces paroles du *Catéchisme ad Parochos*, ce Livre rédigé par ceux des Pères du saint Concile de Trente, en qui l'on avait trouvé le plus de science et le plus de vertu, livre publié par ordre même du Chef Suprême de l'Eglise : " On satisfait au commandement de l'Eglise, en recevant le Corps adorable de Jésus-Christ une fois l'an ; mais les *Fidèles* ne doivent pas s'en tenir là : ils doivent au contraire se faire une règle de communier plus souvent." Mais quelle est la pensée des Pères ? Est-il, selon eux, suffisant pour contenter le Cœur Sacré du très aimant Jésus, de s'asseoir au Banquet Eucharistique, par exemple, tous les six mois, tous les trois mois ? Non, non, il faut revenir de l'extrême limite d'une longue année, à une limite plus restreinte, et cela pour tous. Écoutons donc, et comprenons bien la voix si autorisée des mêmes Pères : "*Est-il expédient que les Fidèles fassent la sainte Communion chaque mois, chaque semaine, ou même chaque jour ?*" On ne peut rien déterminer d'absolu à cet égard. Voici pourtant une règle de saint Augustin qu'on peut suivre en toute sûreté : " Vivez, dit-il, de telle manière, que vous méritiez de communier tous les jours."